

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 mai 2023

DCM N° 23-05-25-10

Objet : Mise en place de Dispositifs d'Apprentissage Approfondi de l'Allemand dans les écoles primaire Auguste Prost et maternelle Les Plantes.

Rapporteur: Mme STEMART,

La Ville de Metz poursuit son action partenariale avec les services de l'Education Nationale pour une meilleure maîtrise des langues étrangères dès le plus jeune âge. Cette ouverture des élèves sur le monde, une meilleure compréhension des autres par l'accès direct à leurs cultures respectives, sont des facteurs décisifs d'insertion sociale et professionnelle.

L'apprentissage de l'allemand, langue du voisin, revêt dans ce contexte une importance toute particulière.

Deux écoles primaires proposent à Metz, un cursus scolaire biculturel en allemand, de la petite section de la maternelle jusqu'au CM2.

Ce Dispositif d'Apprentissage Approfondi de l'Allemand (DEAA) consiste à introduire, à côté de la langue de scolarisation nationale : le français, un usage régulier et adapté à l'âge des enfants de la langue du partenaire comme langue de communication entre adultes et enfants.

A ce titre, les Conseils des écoles Auguste Prost et Les Plantes ont émis un avis favorable à la mise en place du DEAA. Ce dispositif propose 3 heures d'enseignement de l'allemand par semaine et par classe concernée.

L'objectif final est que chaque classe de chacune des écoles puisse appliquer ce dispositif et ainsi permettre à l'école de s'engager dans une démarche afin de devenir Biculturelle.

Des échanges et rencontres avec les élèves et les enseignants d'une école partenaire de Sarre ou de Rhénanie-Palatinat font également partie du DEAA ainsi que des formations des enseignants de chaque école.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'avis favorable des services départementaux de l'Education Nationale,
VU l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Metz Sud,
VU l'avis favorable des deux Conseils des écoles Auguste Prost et des Plantes

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la mise en place du DEAA dans les écoles primaire Auguste Prost et maternelle Les Plantes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance - Education - Périscolaire
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz ,
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230525-124983-DE-1-1
N° de l'acte : 124983

Délibération rendue exécutoire le 31 mai 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
et par délégation :

Metz le,